AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-82

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 28 septembre 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1103 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

2. Ce règlement a fait l'objet de certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 21 octobre 2026 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics.

Donné à Mascouche, le 28 octobre 2026.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Charles Turcot, avocat
greffe@mascouche.ca